



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Déclaration liminaire du SUPAP-FSU au CST central du 30 mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous présentez au CST central un projet modifiant à la marge, et sans concertation préalable, la délibération sur le temps de travail adoptée en 2022 par le Conseil de Paris et refusée à l'unanimité par les organisations syndicales.

C'est l'occasion pour le SUPAP-FSU de réaffirmer sa conviction que la réponse à la crise sociale et écologique, réside en grande partie dans un meilleur partage du temps de travail et des richesses. C'est pourquoi, la FSU revendique la baisse du temps de travail à 32 heures par semaine dans le public comme dans le privé, sans perte de salaire.

Réduire le temps de travail, c'est lutter contre le chômage, réduire les inégalités sociales et la pauvreté, améliorer la santé des salarié.es et donc réduire les dépenses de santé tout en alimentant la protection sociale. C'est aussi permettre une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle. Réduire le temps de travail, c'est enfin améliorer la qualité des services publics par une meilleure répartition de la charge de travail des agent.es.

Cette question de la réduction du temps de travail à la Ville de Paris est d'autant plus évidente que les conditions de vie sont particulièrement dégradées par le temps de transport, la pollution dans les transports et sur les lieux de travail.

La municipalité n'a pas les moyens légaux de mettre en place la semaine de 32 heures pour toutes et tous.

En revanche, elle aurait pu ne pas s'attaquer à certains avantages acquis en matière de temps de travail comme la prise en compte du temps pour se rendre aux restaurants administratifs.

Elle aurait pu et peut toujours décider le cumul de plusieurs sujétions et leur augmentation lorsqu'elles sont manifestement sous-évaluées et en créer de nouvelles comme le travail sur écran qui concerne près de 15 000 collègues.

Elle aurait pu et peut toujours réduire, en vrai et pas qu'en parole, le temps de travail des métiers féminisés, métiers déjà pénalisés au plan des rémunérations.

Elle aurait pu et peut encore s'attaquer vigoureusement aux sous effectifs, à la précarité de l'emploi et à la dégradation des conditions de travail dans de nombreux services.

Vous nous répondrez Monsieur le Président, comme vous le faites régulièrement, que le règlement temps de travail de la Ville n'a pas ou peu d'équivalent sur le territoire national. C'est vrai.

**Il est néanmoins paradoxal que la Maire de Paris revendique la réduction du temps de travail à 32 heures par semaine et, en même temps, ne prenne pas les mesures nécessaires, pourtant à sa disposition pour, a minima, empêcher l'augmentation du temps de travail de ses agent.es.**

Cela a pourtant été le cas avec ce nouveau règlement pour la très grande majorité de nos collègues, y compris pour celles et ceux aux métiers les plus pénibles, égoutiers par exemple, dont l'augmentation du niveau de sujétion en trompe l'œil ne masque pas la réalité de l'augmentation de leur temps de travail annuel.

**Le SUPAP-FSU demande donc à la Ville la réouverture globale de négociations sur l'ensemble des points cités précédemment.**

Merci pour votre écoute.